

## 6. Aménagement et exploitation des plantations

Le principal objectif des activités d'aménagement et d'exploitation est la pérennisation des plantations, afin de mettre en valeur les effets bénéfiques des travaux de fixation des dunes et éviter la remise en mouvement des sables.

Dans les zones arides et semi-arides, la contribution des dunes reboisées à la production de bois et de fourrage est secondaire durant les premières années d'installation des plantations, car le milieu créé reste fragile et instable. De plus, l'objectif principal de ces plantations reste la protection à long terme des infrastructures socio-économiques (routes, canaux d'irrigation, habitations, châteaux d'eau, etc.) et des terres agricoles et pastorales nécessaires à un développement économique et social durable.

Les principales mesures à prendre sont:

- la mise en défens de ces périmètres par un gardiennage rigoureux, complétée si nécessaire par l'installation de clôtures grillagées (malheureusement assez coûteuses et d'entretien difficile) ou végétales (vives ou mortes) autour des plantations; des couloirs de passage bien délimités facilitent la traversée sans dommage de ces plantations;
- l'éducation, le suivi et la recherche d'un véritable engagement participatif des populations pour préserver leur environnement.

Pour pérenniser toutes les plantations réalisées, il est important de s'appuyer sur les résultats obtenus par les projets et programmes antérieurs. Des études d'exploitation forestière ont permis d'obtenir des données intéressantes sur la méthodologie, la technique, la hauteur et la période de coupe, le matériel approprié et sa disponibilité sur le marché local, l'organisation du travail et la régénération par rejets.

Les travaux de reboisement réalisés autour de Nouakchott ont comme objectif principal de stabiliser les dunes menaçant les infrastructures socio-économiques de la capitale. L'aménagement de ces peuplements vise à régler leur exploitation en maintenant les effets bénéfiques de l'action curative, plus particulièrement ceux de la fixation des dunes, tout en protégeant de façon durable le capital forestier mis en place. Dans ce cas, l'exploitation forestière des peuplements matures à dominance de *Prosopis juliflora* est considérée comme une opération sylvicole destinée au rajeunissement de la végétation. Les coupes sanitaires, d'entretien et d'éclaircie permettent d'assurer principalement la collecte du matériel végétal nécessaire à la stabilisation mécanique des dunes. Elles pourront dans le futur satisfaire en partie les besoins des populations en bois de feu, charbon de bois, perches et fourrage.

Ces activités d'aménagement sont principalement axées sur:

- la mise en place aléatoire de parcelles permanentes d'observation pour définir la croissance et la production de *Prosopis* spp. en âge d'exploitation, et étudier la vigueur de cette essence à rejeter; dans ces parcelles, l'exploitation consiste à couper sur chaque pied la totalité des perches à 1,5 m de hauteur, afin de mettre, si nécessaire, les futurs rejets hors de la portée du bétail; comme la majorité des arbres rejettent bien, cette technique a été adoptée pour l'aménagement des plantations;
- la formation continue du personnel de chantier;
- l'organisation et l'aspect opérationnel du travail sur le chantier;



*Traitement des peuplements matures de Prosopis juliflora*

- le calendrier d'exploitation des parcelles (de mars à juillet/août) dans les peuplements sélectionnés;
- l'acquisition d'équipement et d'outils adéquats disponibles sur le marché local: scies à bûches, différentes lames, cisailles, coupe-coupe, hachettes, gants et tronçonneuses (pour les branches de gros diamètre);
- la sensibilisation soutenue, par le biais de réunions de travail et de visites de terrain, avec le concours des services techniques nationaux, des autorités régionales, des collectivités locales, des groupements coopératifs, des ONG et autres; ces activités permettent une meilleure prise de conscience et une organisation participative en vue du transfert progressif de responsabilités pour les différentes interventions, garantissant ainsi la réussite de ces interventions, la pérennité et l'extension des plantations forestières existantes.